



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès au vestiaire MO

Question écrite n° 40263

Texte de la question

Mme Cécile Muschotti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la généralisation de l'accès au vestiaire MO. Les policiers font face à toutes formes de violences. Quelle que soit leur affectation, toutes les unités sont susceptibles de se retrouver face à des violences urbaines, telles des jets de feux d'artifices et autres projectiles incandescents. Or les unités GSP et BST, comme d'autres, malgré le fait qu'elles interviennent aussi en maintien de l'ordre, ne peuvent désormais plus accéder au vestiaire spécifique, dit vestiaire « MO ». Elles ont été exclues de ce vestiaire « maintien de l'ordre » alors que celui-ci leur a été ouvert temporairement pendant la crise dite des gilets jaunes. Désormais, elles ne peuvent donc plus bénéficier des protections suffisantes qu'offre la tenue MO ignifugée. Les personnels, selon leur déroulé de carrière et leur affectation en sont réduits à échanger, économiser, partager ces équipements spécifiques, qu'ils utilisent pour se prémunir de possibles violences urbaines ou reprises des manifestations et autres occupations de sites par les gilets jaunes qui pourraient refaire surface. Alors que ce vestiaire adapté aux violences urbaines doit permettre aux agents de s'équiper en conséquence et de s'appliquer au maintien de l'ordre dans les meilleures conditions de sécurité, celui-ci n'est réservé qu'à un nombre réduit d'agents. Elle lui demande à ce que ce vestiaire MO soit à nouveau accessible à tous les agents, afin de leur assurer une sécurité optimale, face à des violences urbaines qui évoluent.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Muschotti](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40263

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5686

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)